

COLLECTIF POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RURAL D'AUGY SUR AUBOIS

PETITION

Le 24 juillet 2017, le conseil municipal d'AUGY SUR AUBOIS a adopté, avec une seule voix contre, le projet d'aménagement du centre bourg du village, pour un montant prévisionnel de 519 991,90 €.

Ce projet, élaboré sans réelle concertation avec les habitants de la commune, n'a donc naturellement pas pris compte les aspirations légitimes des habitants du bourg que le conseil municipal n'a pas cherché à connaître.

En outre, le conseil municipal s'est abstenu, ainsi qu'il en a pourtant l'obligation légale, de solliciter l'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France, les travaux projetés entrant dans le périmètre de l'église Saint-Ludre classée Monument Historique depuis 1959.

Les aspirations et soucis premiers des habitants du village sont les suivants :

1/ La préservation du patrimoine rural local :

Il est prévu, le déplacement de la barre métallique d'attache des bestiaux au plus près du mur de l'église, ainsi que le démontage de sa zone pavée, pour la reposer en partie sur le parvis de l'église.

Dans le square, Il est projeté d'abattre les arbres, et la création de places de parking à quelques mètres du monument aux morts.

Le collectif souhaite:

- **La préservation, dans son intégralité, de la barre aux bestiaux et de sa zone pavée,**
- **Une étude sérieuse de la viabilité des arbres du square,**
- **Un réexamen du stationnement sur la longueur de cet espace vert pour éviter de tronquer la partie en façade du monument aux morts,**
- **La préservation de la cohérence esthétique du bourg à proximité de l'église Saint-Ludre.**

2/ La sauvegarde de l'emprise des trottoirs existants :

Les trottoirs suivants sont appelés à disparaître : celui situé le long de la bibliothèque et de l'ancienne Auberge de l'Aubois, et celui, partant de l'angle de la rue, face à la forge, jusqu'aux habitations près de l'église (sauf une infime partie située devant l'ancienne maison JUBIER).

Le collectif demande :

- **Le maintien de ces trottoirs. Ils sont un lieu de vie et de rencontres pour les habitants de ces maisons de bourg parfois sans jardin.**

3/ La prise en compte de la dangerosité de la sortie d'une voie d'accès près de l'église :

L'accès de la voie semi-privative (ainsi nommée sur le plan du projet) près de l'église, à hauteur de la forge, se trouve à la sortie d'un virage sans visibilité.

Le collectif demande :

- **La prise en compte du risque d'accident et le réexamen du projet,**
- **Le déplacement de cet accès à hauteur de la route menant à Ladas,**
- **Et ou la pose de ralentisseurs de part et d'autre du virage et une limitation de vitesse conséquente et adaptée au risque.**

4/ La perte de la clientèle Poids lourds pour le Multiservices :

Les conducteurs des véhicules semi-remorques, ne pouvant plus effectuer de demi-tour sur la place, ne feront plus le détour par notre bourg pour profiter des services du Relais de l'Aubois.

Le collectif demande :

- Qu'une zone de retournement, pour ce type de véhicules, soit prévue sur la place.

5/ L'uniformité des cœurs de villages dans la région :

Pour obtenir le financement des travaux concernant l'opération cœur de village de la RÉGION CENTRE, les opérations de rénovation et d'embellissement des communes doivent répondre à certaines conditions (surfaces paysagères, matériaux employés, etc.), ce qui entraîne une certaine uniformité.

Un type d'enrobé est en outre imposé à la Commune pour obtenir, dans le meilleur des cas, environ 45 % de subventions, le reste du projet soit environ 285 995 € sera financé entièrement par AUGY SUR AUBOIS, soit ses habitants !!!

La qualité de ce type d'enrobé pose question en termes de pérennité des ouvrages dans le temps...

Le collectif pense :

- **Qu'il n'est pas indispensable ni souhaitable de vendre l'âme du village pour une pseudo-opération de réaménagement,**
- **Qu'il serait sûrement plus judicieux de réaliser une simple réfection de l'enrobé, un embellissement floral harmonieux, et un entretien régulier de l'espace, s'inscrivant dans le périmètre de l'église Saint-Ludre classée, afin de garder intacte l'âme des villages d'antan,**
- **Qu'il serait plus judicieux et urgent, vu son état, de reporter l'effort financier sur la réfection de l'église qui en a bien besoin, qui appartient à la Commune et dont l'entretien lui incombe à la fois pour des raisons esthétiques et culturelles mais aussi pour assurer la sécurité des riverains.**

En conclusion et en résumé :

Le seul objet de cette pétition est la sauvegarde du patrimoine et que soient, ainsi, évitées les erreurs du passé, par exemple :

- La rénovation du lavoir ladas (des plots en béton et des tiges en métal galvanisé en remplacement de pierres taillées). Celui-ci a depuis perdu tout son charme,
- La mise en vente du rouleau compresseur du syndicat intercommunal, qui servait à l'entretien et l'amélioration des voies communales du canton. Le « succès » de cette initiative a été la base de la création des DDE de notre pays,
- Dernièrement la démolition du mur en pierres du parking du centre socioculturel, bientôt remplacé par une magnifique clôture métallique...

C'est pour toutes ces raisons, que nous demandons instamment à la municipalité de tenir compte des aspirations des habitants qui s'expriment au travers de cette pétition.

Sont aussi les bienvenues pour signer cette pétition toutes les personnes attachées au village d'AUGY SUR AUBOIS, mais qui n'y résident pas nécessairement.

Le collectif vous remercie par avance et vous rendra compte des avancées.
